



eBirth

eBirth city web services

Passage de l'application web aux  
services web

## Historique du document

### Révisions

Version	Date	Commentaire
1.0	30/08/2010	Version initiale

## Table des matières

1	INTRODUCTION .....	4
2	PASSAGE DE L'APPLICATION WEB AUX SERVICES WEB .....	5
2.1	QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES .....	6
2.1.1	<i>Comment vérifier si un dossier a déjà été ouvert ou non dans l'application web ?.....</i>	6
3	SUPPORT .....	7

# 1 Introduction

Sur le plan technique, les communes ont la possibilité de participer de deux manières au projet eBirth. D'une part en utilisant une application web et d'autre part en utilisant des services web.

- L'application web permet, via une interface web (navigateur), de réceptionner et traiter les données dans l'application même, sans que les communes ne puissent directement les exploiter dans leur propre système informatique (ou le système informatique de « l'Etat civil »). C'est la façon la plus directe et la plus simple d'utiliser eBirth.
- eBirth est également disponible via des services web, une solution technique permettant aux communes d'intégrer directement dans leurs propres applications d'Etat civil les données qu'elles reçoivent des hôpitaux et de les envoyer aux Communautés.

Cette solution est plutôt destinée aux communes traitant de gros volumes de données et disposant déjà de leur propre système d'Etat civil et des fonctionnalités nécessaires.

D'un point de vue pratique, l'intégration directe aux services web offre la meilleure valeur ajoutée et la plus grande facilité d'utilisation. Cette solution exige cependant une connexion technique à l'application propre de la commune, ce qui demande quelques efforts. Il est néanmoins possible d'utiliser initialement l'application web et de passer aux services web à un stade ultérieur.

Le présent document décrit brièvement ce passage. Pendant une période limitée, les dossiers de naissance déjà ouverts seront en effet traités dans l'application web et les nouveaux dossiers seront intégrés directement dans l'application logicielle de l'Etat civil.

## 2 Passage de l'application web aux services web

Si une commune utilise initialement l'application web et passe ensuite aux services web, les deux applications devront être utilisées pendant une période limitée.

Il convient dans ce cas de tenir compte des principes suivants :

1. Pour les dossiers qui ont déjà été envoyés par un prestataire de soins ou un hôpital avant la mise en place des services web, les principes suivants s'appliquent :
  - Les dossiers déjà ouverts dans l'application web ne restent disponibles que dans l'application web et ne sont pas envoyés aux services web.
  - Les dossiers non ouverts sont transférés lors de la recherche de nouveaux dossiers via les services web.



Dans la liste des questions fréquemment posées, on décrit de quelle manière il est possible de vérifier si un dossier a déjà été ouvert ou non dans l'application web.

2. Les nouveaux dossiers sont transmis périodiquement aux services web et sont ainsi directement disponibles dans l'application de l'Etat civil.

Pour faciliter la transition entre l'utilisation de l'application web et des services web, nous proposons la méthode suivante :

- Les dossiers ouverts continuent à être traités, complétés et envoyés via l'application web.
- Les nouveaux dossiers sont automatiquement (périodiquement) recherchés via les services web et directement ajoutés dans le logiciel de l'Etat civil.

D'un point de vue pratique, il est préférable, pour rechercher un dossier de naissance, de se baser sur la date de naissance :

- Si la date de naissance est postérieure au passage aux services web, le dossier peut être trouvé via les services web et sera disponible dans votre logiciel interne.
- Si la date de naissance est antérieure au passage aux services web, le dossier peut être disponible dans l'une des deux applications. Il est préférable que vous contrôliez d'abord cela dans votre logiciel interne et ensuite seulement dans l'application web.



Après une période limitée, tous les dossiers encore ouverts sont clôturés et envoyés à l'application web. A partir de ce moment-là, vous ne devrez plus utiliser que votre application logicielle interne pour recevoir les notifications et envoyer les données socioéconomiques.

## 2.1 Questions fréquemment posées

### 2.1.1 Comment vérifier si un dossier a déjà été ouvert ou non dans l'application web ?

Tous les dossiers qui n'ont pas encore été ouverts (via l'application web) ou confirmés (via les services web) sont affichés dans l'application web. Si un dossier de naissance est ouvert (via l'application web), il ne reste disponible que dans l'application web et est introuvable par les services web.

La première page (« page d'accueil ») de l'application web eBirth pour l'Etat civil (voir exemple ci-dessous) donne un aperçu de tous les dossiers ouverts en cours de traitement.

Tous les dossiers en cours de traitement, qu'ils aient été ouverts ou non, sont affichés dans ce tableau.

Nom de la mère	Prénom de l'enfant	Sexe	Date de naissance	Date d'envoi	Notifiant	Modifier	Annuler
Van den Eynde Véronique Anne	Tristant	M	01/12/2010	01/12/2010 - 15:09	HOSPITAL WILMAR 1		
test xxxx	voorKind	M	30/11/2010	30/11/2010 - 17:36	HOSPITAL WILMAR 1		
testaaa xxxxx	testVoor	M	30/11/2010	30/11/2010 - 17:39	HOSPITAL WILMAR 1		
Linne de Maranda Ieshel	Voran	M	30/11/2010	30/11/2010 - 09:24	HOSPITAL WILMAR 1		

La couleur et le format du texte permettent de savoir si un dossier a déjà été ouvert ou non. Si un dossier a déjà été ouvert, cela signifie qu'un utilisateur a cliqué sur l'icône Ouvrir ou Modifier pour le visualiser. Le fait que des modifications aient été apportées ou non n'a aucune influence.

Le premier dossier est affiché en caractères normaux (pas en gras). Cela signifie que le dossier a déjà été ouvert.

Nom de la mère	Prénom de l'enfant	Sexe	Date de naissance	Date d'envoi	Notifiant	Modifier	Annuler
Van den Eynde Véronique Anne	Tristant	M	01/12/2010	01/12/2010 - 15:09	HOSPITAL WILMAR 1		
test xxxx	voorKind	M	30/11/2010	30/11/2010 - 17:36	HOSPITAL WILMAR 1		
testaaa xxxxx	testVoor	M	30/11/2010	30/11/2010 - 17:39	HOSPITAL WILMAR 1		
Linne de Maranda Ieshel	Voran	M	30/11/2010	30/11/2010 - 09:24	HOSPITAL WILMAR 1		

Ce deuxième dossier apparaît en **gras**. Cela signifie qu'il n'a pas encore été ouvert. Si les services web sont utilisés, ce dossier sera automatiquement repris dans le logiciel interne. Ensuite, il ne sera plus retrouvable dans l'application web.

### 3 Support

Pour le support relatif à l'utilisation des services web eBirth, SPF BOSA DG Transformation digitale se base sur les principes suivants :

1. Les utilisateurs finaux des communes utilisant les services web eBirth (et non l'application web) doivent d'abord contacter leur service informatique interne en cas de problème.
2. Seul le service informatique de la commune peut contacter le Service Desk du SPF BOSA DG Transformation digitale.
3. Il est recommandé de toujours contacter le Service Desk du SPF BOSA DG Transformation digitale par e-mail. En cas d'urgence, un contact téléphonique sera également possible, outre l'échange d'e-mails.

Dans toute communication, il sera demandé de joindre un extrait du fichier de journalisation (*log*) comprenant davantage d'informations sur le problème survenu.

Coordonnées du Service Desk du SPF BOSA DG Transformation digitale

E-mail : [ebirth@servicedesk.SPF BOSA DG Transformation digitale.be](mailto:ebirth@servicedesk.SPF BOSA DG Transformation digitale.be)

Téléphone : 02/474 50 63 (de 08 :30 à 17 :00)